

Audition portant sur la révision de la législation relative aux marchandises dangereuses

Monsieur le directeur,

Votre courrier daté du 31 mars 2016 nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Il nous paraît que la mise à jour et l'harmonisation des textes de la législation susmentionnée sont opportunes. Nous n'y voyons donc aucune objection et nous pouvons nous déclarer d'accord avec le projet proposé, sans autre commentaire.

Vous remerciant d'avoir consulté le canton de Neuchâtel à cette occasion, nous vous souhaitons bonne réception de ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 4 juillet 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND